

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 28 ET 29 JANVIER 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION MIXTE
ASSEMBLEE DE CORSE / CHAMBRE DES TERRITOIRES
SUR LES SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par décision n° 2019-10 du 11 février 2019, la Chambre des Territoires a adopté une motion relative au maintien des services publics dans les territoires.

Afin de donner à cette motion un prolongement effectif et opérationnel, a été créé une Commission mixte Assemblée de Corse / Chambre des Territoires ayant pour objectif de procéder à un diagnostic des services publics existants et analyser les conséquences des futures réformes sur le redéploiement, voire la suppression, de ces services publics dans les territoires notamment de l'intérieur.

Dans le cadre du renouvellement de sa composition, la Chambre des Territoires a, par décision n° 2020-11 du 7 décembre 2020, procédé à la désignation de quatre membres.

Il vous est donc proposé d'une part, de prendre acte des désignations effectuées par la Chambre des Territoires et d'autre part, de désigner les quatre conseillers à l'Assemblée de Corse qui siégeront au sein de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.